



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 DECEMBRE 2022**  
Délibération n° **DEL-2022-0459**

Objet : Tarification des haltes-garderies de la station des 7 Laux  
à compter du 21 décembre 2022

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 45  
Pouvoirs : 16  
Absents : 0  
Excusés : 29  
Pour : 61  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**21 DEC. 2022**

et affichage le

**21 DEC. 2022**

Secrétaire de séance :  
Christophe BORG

Le vendredi 16 décembre 2022 à 18 heures 30, le conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, président. Convocation dûment faite le 09 décembre 2022.

Présents : Claude BENOIT, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Clara MONTEIL, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Jean Luc ROUX, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Jean-Claude TORRECILLAS, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO

Pouvoir : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Karim CHAMON à Alain GUILLUY, Brigitte DULONG à Christophe BORG, Pierre FORTE à Françoise MIDALI, Claudine GELLENS à Françoise VIDEAU, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Martine KOHLY à Sidney REBBOAH, Julien LORENTZ à Coralie BOURDELAIN, Christelle MEGRET à Annick GUICHARD, Régine MILLET à François BERNIGAUD, Emmanuelle MOREAU à Christophe SUSZYLO, Claire QUINETTE-MOURAT à Martin GERBAUX, Franck SOMME à Olivier ROZIAU, Laurence THERY à Henri BAILE, Damien VYNCK à Patricia BELLINI

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la nouvelle organisation de la gouvernance des stations communautaires, il a été procédé à la dissolution de l'EPIC Domaines skiables communautaires du Grésivaudan début décembre 2022.

Afin de remplacer cette structure, une délégation de service public a été lancée pour l'exploitation de la station du Collet et un avenant au contrat d'affermage de la Société d'Exploitation Montagne et Loisirs du Grésivaudan (SEMLG) a été établi afin de reprendre pour partie les missions assurées par l'EPIC sur le périmètre de la station des 7 Laux.

A ce titre, la gestion des deux micro-crèches de la station (La Farandole à Prapoutel et La Ribambelle au Pleynet) est confiée à la SEMLG à compter du 21 décembre 2022.

A ce titre, il convient donc d'approuver les grilles tarifaires de ces deux équipements.

**Monsieur le Président propose au Conseil communautaire d'approuver les grilles tarifaires de la micro-crèche La Farandole de Prapoutel et de la micro-crèche La Ribambelle du Pleynet, applicables à compter du 21 décembre 2022.**

**Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 DEC. 2022**

Le Président,  
Henri BAILE



## ANNEXE à la délibération sur les tarifs hiver 2022-2023 des micro-crèches La Farandole et La Ribambelle – Station des 7 Laux

### NOUVEAUTE 2022/2023 RESERVATION INTERNET

	TARIFS PUBLIC EN VENTE EN LIGNE
1/2 journée De 8 h 45 à 13 h 45 ou de 12 h à 17 h	30,00 €
Journée de 8 h 45 à 17 h	46,00 €
Forfait 6 x 1/2 journées consécutives	156,00 €
Forfait 6 x journées consécutives	245,00 €

	TARIFS EXCEPTIONNELS UNIQUEMENT A L'ACCEUIL DE LA CRECHE (en fonction des disponibilités)
	TARIF PUBLIC
1/2 journée de 5 heures de 8 h 45 à 13 h 45 ou de 12 h à 17 h	30,00 €
1/2 journée de 3 heures De 8 h 45 à 11 h 45	22,00 €
ou de 14 h à 17 h	
Midi de 12h à 14 h	18,00 €
Journée de 8 h 45 à 17 h	46,00 €
Forfait 6 x 1/2 journées consécutives	156,00 €
Forfait 6 x journées consécutives	245,00 €

Les tarifs sont révisés et affichés à chaque nouvelle saison. Ils font l'objet d'une délibération prise par le Conseil communautaire du Grésivaudan.

Les règlements se font en début de séjour pour la période réservée.

Les modalités de paiement :

- Les réservations en ligne sont encaissées via un TPE virtuel.
- Sur place sont acceptés les règlements suivants : Carte Bancaire, Chèque, Espèces, Chèques Vacances.

En cas d'absence de l'enfant, aucun remboursement ne sera effectué sauf sur présentation d'un certificat médical.